

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00076 Numéro SIREN : 480 754 043 Nom ou dénomination : "A.T.B" ART & TENDANCE BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004895

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004895**
n° de gestion : **2005B00076**
n° SIREN : **480 754 043 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 11/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

"A.T.B" ART & TENDANCE BOIS - Société par actions simplifiée
52 avenue Sidi Brahim 06130 Grasse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



288512

« A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 30.000 euros
Siège social : 52 avenue Sidi BRAHIM
06130 GRASSE
RCS GRASSE 480 754 043

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à dix heures,

La soussignée :

La société SC « FLOJADEV »

Société civile (SC)

Au capital social de 250.100 euros

Siège social : 37 Chemin du collet d'Esquirp - 06130 GRASSE

RCS GRASSE : 819 701 749

Représentée par Monsieur Raphael PANGERL, en sa qualité de Gérant

Associée unique de la SASU « A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS »

En présence de **Monsieur Raphael PANGERL**, Président de la Société,

Monsieur Daniel MROCZKO, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre remise en mains propres, le 13/06/2019, étant absent et excusé.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, **Monsieur Raphael PANGERL**, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social clos le **31 décembre 2018**. Ce dont l'Associé a pris connaissance.

La société « A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS répond à la définition des petites entreprises. A la clôture de l'exercice clos au 31/12/2018 :

Total du bilan : 238.387 euros
Montant net du chiffre d'affaires : 471.165 euros
Nombre moyen des salariés au cours de l'exercice : 6 salariés

Dans ces conditions, elle est dispensée, dorénavant, d'établir un rapport de gestion (C. com. art. L 232-1, IV ; Loi art. 55, IV)



2. A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2018** et *quitus* à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions réglementées prévues à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses éventuellement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 décembre 2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne à la présidence *quitus* de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 font apparaître **un résultat de +44.094,75 euros**, décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2018 : **+44.094,75 euros**

Affecté comme suit :

— **A titre de dividendes BRUTS à l'associé unique,**
SC "FLOJADEV",
Société Holding : **25.000 euros**

— **Le solde, au poste « REPORT A NOUVEAU »** **19.094,75 euros**

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents, savoir :

1. Exercice clos le 31 décembre 2015 : 0

RP.

2. Exercice clos le 31 décembre 2016 : 40.000 €
3. Exercice clos le 31 décembre 2017 : 150.000 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare, conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce, qu'aucune nouvelle convention n'a été souscrite au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'associé unique déclare, conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce, la poursuite des conventions, précédemment conclues, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, savoir :

CONVENTION DE TRESORERIE :

- Sociétés concernées : SC FLJADEV (RCS GRASSE 819 701 749)
- Nature et objet : Les 2 sociétés ATB et FLOJADEV ont convenu d'une assistance mutuelle quant à leurs moyens financiers par l'ouverture de comptes courants, pouvant fonctionner en position débitrice ou créditrice dans les livres de chacune.
Cette convention est renouvelable tacitement
- Modalités essentielles : rémunération de 1,5% l'an
- Montant : au 31/12/2018, la société FLOJADEV doit une somme de 25.785,77 euros à la société ATB
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

CONVENTION DE TRESORERIE :

- Sociétés concernées : SASU GFF-P (RCS ANTIBES 482 630 209)
- Nature et objet : Les 2 sociétés ATB et GFF-P ont convenu d'une assistance mutuelle quant à leurs moyens financiers par l'ouverture de comptes courants, pouvant fonctionner en position débitrice ou créditrice dans les livres de chacune.
Cette convention est renouvelable tacitement
- Modalités essentielles : rémunération de 1,5% l'an
- Montant : au 31/12/2018, la société ATB doit une somme de 9.403,76 euros à la société GFF-P
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE MUTUELLE :

- Sociétés concernées : SASU GFF-P (RCS ANTIBES 482 630 209)
- Nature et objet : La société ATB refacture des prestations commerciales à la société GFF-P.
- Modalités essentielles : Rémunération variable
- Montants TTC facturés par la société ATB à la société GFF-P pour l'année 2018 :
 - Prestations commerciales : 471.165 euros HT
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

RP.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique constate que la rémunération BRUTE octroyée à Monsieur Raphael PANGERL, en qualité de Président et au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, est de 58.579,55 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

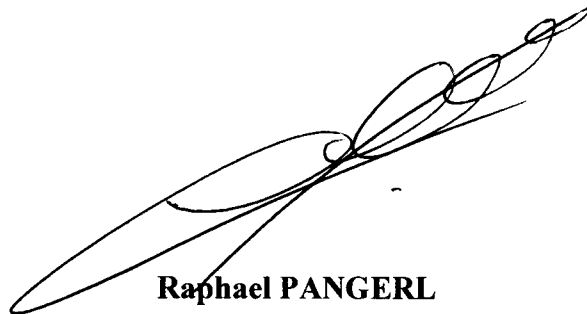
SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Raphael PANGERL

COMPTES ANNUELS

SASU A.T.B

52 Avenue Sidi Brahim

06130 GRASSE

Tél. 04.93.42.89.38

Fax

Exercice clos le 31/12/2018

APE : 3109B-

SIRET : 48075404300010

*copie certifiée conforme par
le Président*



SAS CABINET SONIA LISNARD

13 boulevard CARNOT

Tél : 04 93 38 51 07

06400 CANNES

Fax : 04 93 38 16 97

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 04/05/2010, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU SASU A.T.B relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes

	Montants en Euros
Total bilan	238 387
Chiffre d'affaires	471 165
Résultat net comptable (Bénéfice)	44 095

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CANNES

Le 23/04/2019

SONIA LISNARD
EXPERT COMPTABLE

Bilan
SASU A.T.B

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	850,00	850,00		
Fonds commercial	100 000,00		100 000,00	100 000,00
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	113 352,69	105 683,19	7 669,50	8 430,82
Autres immobilisations corporelles	31 101,12	27 465,15	3 635,97	6 259,02
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	4 500,00		4 500,00	4 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	249 803,81	133 998,34	115 805,47	119 189,84
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	14 214,38		14 214,38	13 537,50
En cours de production de biens				38 180,00
<i>Créances</i>				
Fournisseurs débiteurs	732,93		732,93	421,23
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 664,00		4 664,00	15 853,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	746,27		746,27	2 282,88
Autres créances	25 785,77		25 785,77	172 466,41
<i>Divers</i>				
Disponibilités	71 953,48		71 953,48	114 768,72
Charges constatées d'avance	4 485,11		4 485,11	1 092,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	122 581,94		122 581,94	358 601,74
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	372 385,75	133 998,34	238 387,41	477 791,58

Bilan**SASU A.T.B**

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	30 000,00	30 000,00
Réserve légale	3 000,00	3 000,00
Report à nouveau	69 390,98	189 133,96
Résultat de l'exercice	44 094,75	30 257,02
TOTAL CAPITAUX PROPRES	146 485,73	252 390,98
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	14 080,00	47 920,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	14 080,00	47 920,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 177,79	17 362,01
Personnel	14 082,24	21 545,85
Organismes sociaux	13 597,65	19 583,29
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 531,06	30 543,61
Dettes fiscales et sociales	47 210,95	71 672,75
Autres dettes	16 432,94	88 445,84
TOTAL DETTES	91 901,68	225 400,60
TOTAL PASSIF	238 387,41	477 791,58

Compte de résultat**SASU A.T.B**

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue	471 165,00	479 847,50	-1,81
Production stockée	-38 180,00	-7 280,00	424,45
Subventions d'exploitation	1 944,44	4 588,89	-57,63
Autres produits	11 306,67	215,28	NS
Total	446 236,11	477 371,67	-6,52
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de m.p & aut.approv.	37 221,58	42 685,97	-12,80
Variation de stock (m.p.)	-676,88	712,50	-195,00
Autres achats & charges externes	86 772,66	91 099,97	-4,75
Total	123 317,36	134 498,44	-8,31
MARGE SUR M/SES & MAT	322 918,75	342 873,23	-5,82
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	7 479,27	5 670,58	31,90
Salaires et Traitements	195 103,68	224 990,39	-13,28
Charges sociales	63 274,44	75 275,71	-15,94
Amortissements et provisions	4 418,37	6 910,39	-36,06
Autres charges	13,44	8,99	49,50
Total	270 289,20	312 856,06	-13,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 629,55	30 017,17	75,33
Produits financiers	1 278,66	3 806,23	-66,41
Charges financières		332,38	-100,00
Résultat financier	1 278,66	3 473,85	-63,19
RESULTAT COURANT	53 908,21	33 491,02	60,96
Charges exceptionnelles	2 800,46	39,00	NS
Résultat exceptionnel	-2 800,46	-39,00	NS
Impôts sur les bénéfices	7 013,00	3 195,00	119,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 094,75	30 257,02	45,73

COMPTES ANNUELS

Annexe des comptes annuels

Désignation de la société : SASU SASU A T B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 238 387 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 44 095 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 8 364 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial	100 000			100 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	100 850			100 850
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 319	1 034		113 353
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 245			7 245
- Matériel de transport	21 777			21 777
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 079			2 079
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	143 420	1 034		144 454
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Immobilisations financières	4 500			4 500
ACTIF IMMOBILISE	248 770	1 034		249 804

Notes sur le bilan**SASU A.T.B**

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 034		1 034
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 034		1 034
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

SASU A.T.B

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	850			850
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 888	1 795		105 683
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 245			7 245
- Matériel de transport	15 749	2 429		18 177
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 849	194		2 043
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	128 730	4 418		133 148
ACTIF IMMOBILISE	129 580	4 418		133 998

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	733
DETTES PROV./CONGES PAYES	1 375
CHARG. SOC./CONGES A PAYER	550
AUTR. CHARG. SOCIAL A PAYER	3 035
Total	5 692

Notes sur le bilan**SASU A.T.B**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 485		
Total	4 485		

Notes sur le compte de résultat

SASU A.T.B

COMPTES ANNUELS

Etat de gestion

Soldes intermédiaires de gestion
SASU A.T.B

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue	471 165,00	100,00	479 847,50	100,00	-1,81
Production stockée	-38 180,00	-8,10	-7 280,00	-1,52	424,45
Cie de matières et sous-traitance	36 544,70	7,76	43 398,47	9,04	-15,79
MARGE DE PRODUCTION	396 440,30	84,14	429 169,03	89,44	-7,63
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	471 165,00	100,00	479 847,50	100,00	-1,81
MARGE BRUTE GLOBALE	396 440,30	84,14	429 169,03	89,44	-7,63
Autres achats et charges externes	86 772,66	18,42	91 099,97	18,99	-4,75
VALEUR AJOUTEE	309 667,64	65,72	338 069,06	70,45	-8,40
Subventions d'exploitation	1 944,44	0,41	4 588,89	0,96	-57,63
Impôts, taxes et verst assimilés	7 479,27	1,59	5 670,58	1,18	31,90
Charges de personnel	258 378,12	54,84	300 266,10	62,58	-13,95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 754,69	9,71	36 721,27	7,65	24,60
Reprises s/ charges et Transferts	715,50	0,15			
Autres produits	10 591,17	2,25	215,28	0,04	NS
Dot. amortissements et provisions	4 418,37	0,94	6 910,39	1,44	-36,06
Autres charges	13,44		8,99		49,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 629,55	11,17	30 017,17	6,26	75,33
Produits financiers	1 278,66	0,27	3 806,23	0,79	-66,41
Charges financières			332,38	0,07	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	53 908,21	11,44	33 491,02	6,98	60,96
Charges exceptionnelles	2 800,46	0,59	39,00	0,01	NS
Résultat exceptionnel	-2 800,46	-0,59	-39,00	-0,01	NS
Impôts sur les bénéfices	7 013,00	1,49	3 195,00	0,67	119,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 094,75	9,36	30 257,02	6,31	45,73